

VISA HUMANITAIRE

DOCUMENTS NECESSAIRES

Pour l'établissement d'un visa humanitaire ordinaire à une entrée, deux entrées ou entrées multiples, vous devez présenter :

1. Le passeport original, comportant au moins 2 pages vierges réservées aux visas, valable encore au moins 6 mois après la date d'expiration du visa ;
 2. Le formulaire de demande de visa rempli sur le site visa.kdmid.ru, imprimé et signé par le demandeur en personne ; (Pour le choix du lieu de dépôt de vos documents, vous devez indiquer le Centre de visa où vous vous apprêtez à déposer les documents)
 3. Une photographie couleur – veuillez-vous reporter à la page Spécifications pour les photos d'identité ci-dessus.
 4. Une invitation établie par le Service Fédéral des Migrations de la Fédération de Russie ;
- ou**
- Une décision du ministère des Affaires Étrangères de la Fédération de Russie (telex / FMS);
- ou**
- Une invitation officielle rédigée par une organisation russe (écrit en russe); - 5. Lettre de l'employeur avec le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, numéro de TVA, la nature de l'activité professionnelle de l'entreprise, ainsi que les détails concernant le voyage d'affaires ou de recherche et si l'employeur prendra en charge les coûts du voyage.
- 6. Certificat d'assurance médicale, valable sur le territoire de la Fédération de Russie et couvrant toute la durée de validité du visa.

Remarque : la police d'assurance médicale doit comporter les éléments suivants :

- la date de signature du contrat ;
- le numéro de la police ;
- le nom complet de l'assuré(e) ;
- les coordonnées de l'assureur ;
- la police doit couvrir toute la durée du séjour en Russie en ce qui concerne tous les type de visas ;
- la liste des services médicaux ainsi que le rapatriement du corps en cas de décès;
- le montant minimum de la couverture doit être de 30 000 EUR ;

- le territoire de la couverture doit être Monde entier, Fédération de Russie ou Europe, y compris la Russie ;
- la signature de l'assureur.

Les polices d'assurance et les lettres-attestations ne comportant pas les éléments mentionnés ci-dessus ainsi que les formulaires standard portant le cachet de la compagnie d'assurance ne seront pas pris en compte.

7. Pour les retraités, les travailleurs indépendants, les entrepreneurs individuels, sans emploi et les étudiants - Preuve de solvabilité - Compte bancaire / carte de crédit / débit indiquant les mouvements pour les 2 dernières semaines. Chaque personne doit avoir au moins 100 EUR par jour de séjour à sa disposition.
8. Pour les mineurs : un extrait d'un acte de naissance délivrée par la commune Belge (en anglais, français ou néerlandais).
9. Si le mineur est accompagné d'un seul parent :
- une copie de la carte d'identité ou d'un passeport de l'autre parent ;
 - l'autorisation parentale (indiquant les dates de voyage) obtenu dans la commune Belge ;

OU

Si le mineur est accompagné d'une tierce personne :

- une copie de la carte d'identité ou d'un passeport des deux parents ;
- leur autorisation parentale ;
- une preuve de solvabilité (un relevé bancaire des parents ou des tiers en présentant une copie de leur carte d'identité, 100 EUR per jour de séjour) valable pour 2 semaines.

10. Les citoyens de tous les pays (à l'exception de certains pays de l'UE) doivent fournir un permis de séjour belge valide avec une durabilité de plus que 90 jours. Pour plus d'informations, veuillez-vous contacter nos opérateurs de **notre centre** d'appels.

Remarque : L'Ambassade de la Fédération de Russie dans le Royaume de Belgique peut exiger des documents supplémentaires avant de délivrer un visa, vous convoquer à un entretien ou prolonger le délai nécessaire à l'examen de votre demande de visa.

Le paiement des droits consulaires et des frais de prestations de services peut s'effectuer directement auprès du Centre de visa.

Je confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimums de traitement de ma demande et les accepte..

Date: _____

Signature: _____

